

journal quotidien, catholique en sa doctrine et en son esprit, catholique en tout et par-dessus tout.

C'est dans cette intention que j'ai publié, le 31 mars dernier, la lettre pastorale que vous connaissez.

Après y avoir rappelé les fortes paroles de Léon XIII et de Pie X, qui affirment l'importance capitale de la presse et de l'action, je me suis efforcé d'établir la nécessité de promouvoir l'une et l'autre et de les unir fortement sous la direction de l'épiscopat.

Ma lettre pastorale se terminait par un dispositif qui précise en peu de mots le caractère et l'organisation de l'œuvre entreprise. Tenez, le voici !»

Et Mgr Bégin, prenant sur sa table un exemplaire de son mandement, nous met sous les yeux cette ordonnance, que nous voulons à notre tour communiquer aux lecteurs du journal :

1° L'« Action sociale catholique » est établie dans le diocèse de Québec. Elle a pour objet d'unir d'abord dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique. Elle doit aussi grouper toutes les œuvres sociales catholiques déjà existantes et se préoccuper d'en créer de nouvelles, selon que le pourront permettre l'occasion, les circonstances et ses ressources. Elle suscitera et encouragera toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations qui lui paraîtront utiles et aptes à développer et affermir dans nos populations canadiennes le sens de la vie catholique.

2° Pour seconder l'« Action sociale catholique » et lui donner un moyen efficace de se propager et d'exercer partout son influence, l'« Œuvre de la presse catholique » est aussi créée dans ce diocèse. Elle devra surtout favoriser par les publications de tous genres d'écrits, dans les revues, journaux, opuscules, la diffusion d'une bonne et saine littérature populaire.

3° Un comité permanent de l'« Action sociale catholique », composé de prêtres et de laïques, nommés par l'Ordinaire, et placé sous son autorité, sera chargé de surveiller le fonctionnement de l'œuvre.

4° M. l'abbé Paul-Eugène Roy, curé de Notre-Dame de Jacques-Cartier, dont le zèle et l'éloquence ont déjà produit parmi nous tant de fruits précieux, et que nous nommons directeur, dans le diocèse, de l'Action sociale catholique et de l'Œuvre de la presse catholique, est par nous chargé de faire connaître ces œuvres et d'aviser, de concert avec les membres du comité, aux moyens d'en assurer le plein succès.